



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ivry-sur-Seine, le 1^{er} juin 2016

PPCR : c'est bien pour les PRAG/PRCE mais les chercheurs et enseignants-chercheurs décrochent !

Sup'Recherche-UNSA se félicite des mesures de revalorisation des carrières annoncées par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en faveur des enseignants, dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et la rémunération (PPCR), mesures qui concernent notamment nos collègues professeurs agrégés et certifiés affectés dans le supérieur. Mais dans le même temps, rien ne vient pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs, alors que ceux-ci sont déjà pénalisés par une entrée plus tardive dans la fonction publique, préparation d'un doctorat oblige. Une telle différence de traitement est inadmissible !

Grâce à la revalorisation annoncée, un certifié de classe exceptionnelle finira sa carrière à la hors échelle A, tout comme un professeur des universités (PU) de 2^{ème} classe ou un maître de conférences (MCF) hors classe. Quant aux agrégés du secondaire, leurs perspectives de carrière seront plus favorables que celles d'un MCF hors classe.

Considérant que les grilles indiciaires de certaines catégories de fonctionnaires tels que les administrateurs civils ont déjà été revalorisées, et alors qu'on parle sans cesse de revaloriser le doctorat, il est aujourd'hui inconcevable qu'il n'en soit pas de même pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

Sup'Recherche-UNSA estime qu'il est désormais urgent de réévaluer la grille indiciaire des chercheurs et des enseignants-chercheurs. Nous demandons que l'indice terminal pour les MCF et les PU de 2^{ème} classe soit au minimum la hors échelle B, la hors échelle D pour les PU de 1^{ère} classe, et que tous les PU de classe exceptionnelle accèdent au second échelon, pour s'aligner sur les grands corps de l'État. Sup'Recherche demande, en outre, que les grilles indiciaires des chargés de recherche (CR) et des directeurs de recherche (DR) soient respectivement analogues à celles des MCF et des PU.

De telles mesures sont indispensables si l'on ne veut pas que les chercheurs et les enseignants-chercheurs soient les laissés pour compte des revalorisations de carrières. Dans le cas contraire, c'est le décrochage assuré pour les CR et les MCF, pour les DR et PU de 2^{ème} classe, et un coup sévère porté à l'attractivité du doctorat, qui n'en a pas vraiment pas besoin.

Sup'Recherche-UNSA demande que la revalorisation des carrières concerne aussi les enseignants-chercheurs : ces revendications légitimes doivent être entendues et mises en œuvre rapidement.

Contact (s) :

Stéphane LEYMARIE, Secrétaire Général, stephane.leymarie@univ-lorraine.fr – 06 14 40 39 76

Sup'Recherche-UNSA

87 Bis, Avenue Georges Gosnat - 94853 IVRY-SUR-SEINE Cedex

Tél : 01 58 46 14 86

www.sup-recherche.org sup-r@unsa-education.org